

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

9 h - 10 h Synthèse des ateliers *Salle Méditerranée*
Animateur : Olivier MARIOTTE, nile


10 h - 11 h 30 Table ronde *Salle Méditerranée*
Dès maintenant, comment instaurer une dynamique pour l'évolution de l'expertise médicale ?

Experts : Jean-Martin COHEN SOLAL, *délégué général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)*, Gérard RAYMOND, *président de la Fédération Française des Diabétiques (FFD)*, Nicolas REVEL, *directeur général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)*, Guy VALLANCIEN, *président de la CHAM et de l'École Européenne de Chirurgie*
Animateur : Pascal BEAU, *directeur de l'Espace Social Européen*

11 h 30 - 12 h 30 Séance plénière *Salle Méditerranée*
Servitudes et grandeur de la médecine
Jean-François MATTEI, *membre de l'Institut de France et ancien ministre de la Santé*

12 h 30 Clôture *Salle Méditerranée*
Jean-Paul ORTIZ, *président de la CSMF*

13 h Déjeuner

 Suivez l'événement sur Twitter : #UECSMF

Le Médecin de France

11 septembre 2016 • n°3

La gazette quotidienne de



IL N'Y A PAS D'ANTINOMIE ENTRE LES VOTES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'UNOF-CSMF ET DE LA CSMF

Certains commentateurs des résultats des votes « pour » ou « contre » la signature de la CSMF du texte conventionnel ont souhaité déceler une fracture au sein de la confédération puisque les médecins généralistes de l'UNOF-CSMF se sont prononcés à 78 % pour et que 63 % des médecins libéraux de la CSMF se sont prononcés contre.

Pour les médecins généralistes qui ont participé à ces deux assemblées générales extraordinaires, il n'y a pas de paradoxe dans ces deux votes qui semblent s'opposer.

Face au marasme que traverse leur spécialité médicale depuis 20 ans, les médecins généralistes ont voulu mettre en avant les avancées de ce texte, certes insuffisantes puisqu'il s'agit avant tout d'un indispensable rattrapage qui ne prépare pas l'avenir de la médecine générale. Preuve en est l'absence de prise en compte des nombreuses consultations longues et complexes des patients poly pathologiques et des visites à domicile, actes de plus en plus prégnants dans l'activité des médecins généralistes pour permettre le maintien à domicile de leurs patients.

Les médecins libéraux de la CSMF ont pris acte que, quel que soit leur vote, la convention allait s'appliquer, avec ses acquis et sans crainte de pénaliser qui

que ce soit dans le cadre d'un dangereux règlement arbitral. Ils ont reconnu toutes les avancées obtenues par l'ensemble des syndicats représentatifs au cours de ces cinq mois de négociations avec une enveloppe au montant total jusqu'à jamais atteint dans une convention médicale. Avec un ONDAM fixé à 1,75 %, un taux historiquement bas quasiment d'un même montant pour l'hôpital et pour la médecine de ville, ils ont estimé, avec raison, que le compte n'y était pas pour leur donner les moyens d'organiser le virage ambulatoire, ce transfert qui se traduit par un alourdissement des tâches allouées à la médecine ambulatoire.

Les médecins généralistes de l'UNOF-CSMF ayant clairement réaffirmé leurs attentes, ils n'avaient, comme l'ensemble des médecins libéraux, aucune envie de donner un blanc-seing à la Ministre de la Santé pour son œuvre destructrice de la médecine libérale.

Les Généralistes - CSMF demain, comme l'UNOF-CSMF hier, continuera à se battre au sein de la CSMF pour améliorer les conditions d'exercice des médecins généralistes et leur permettre de modifier leurs organisations professionnelles afin de répondre aux besoins de santé de la population.

Dr Luc Duquesnel,
Président de Les Généralistes - CSMF

